



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

12/06/2025

AFFICHEE LE :

12/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 26

DATE D'AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

19 juin 2025

L'an deux mil vingt cinq, le 18 juin, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Laetitia POT-TIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BO-HERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTS : Annick LECHANGEUR, Sylvain GIRODON, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Claude REMUSON À Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Kévin LEBRET À Maryline LELEGARD-ESCOLIVET,

Monsieur Dominique MASSA a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ CAEN-MONDEVILLE 2025-2029

DELIBERATION N° DELIB-2025-196

RAPPORTEE PAR : Monsieur Bertrand HAVARD

Le Contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et des collectivités territoriales pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Il garantit la participation des usagers. Expression des dynamiques territoriales partagées, il favorise l'articulation entre le Projet régional de santé (PRS) et les démarches locales en faveur de la santé des populations.

En mutualisant les moyens et en renforçant les partenariats, le CLS coordonne les initiatives ayant un impact sur la santé sur les territoires tout en favorisant une approche globale.

Dispositif territorial et partenarial, le Contrat local de santé (CLS), constitue un outil adaptable au contexte et aux besoins des territoires. Par le repérage et la définition des enjeux de santé du territoire, en travaillant sur les déterminants de la santé et en actionnant les leviers identifiés, le Contrat local de santé permet de construire puis de mener les actions concourant à améliorer la santé et à faciliter le parcours de santé des populations.

Pour ce CLS de troisième génération, la Ville de Caen et l'ARS Normandie se sont engagées dans une dynamique d'élargissement du périmètre d'intervention du contrat aux communes limitrophes à Caen et souhaitant intégrer la démarche. En fonction des enjeux de santé communs aux territoires membres du CLS, des actions communes seront ainsi mises en œuvre dans un objectif de faciliter la lecture des dispositifs existants localement et de partager des moyens déployés au travers du contrat.

A ce titre, la ville de Mondeville a souhaité intégrer cette démarche en articulation avec sa politique municipale de santé. Le CLS3 couvrira ainsi le périmètre des communes de Caen et Mondeville.

Cinq axes stratégiques ont été identifiés :

- Agir pour un environnement favorable à la santé ;
- Améliorer l'accès aux soins pour tous ;
- Agir pour promouvoir la santé et prévenir les maladies ;
- Améliorer la santé mentale et le bien-être psychique de la population ;
- Faciliter l'accès à une alimentation équilibrée et à une pratique d'activité physique régulière.

18 fiches actions communes seront inscrites au Contrat Local de Santé Caen – Mondeville. Elles sont présentées dans le document formalisé du Contrat fourni en annexe à la présente délibération.

Ainsi, par conséquent,

Après consultation de la commission emploi, solidarités, économie sociale et solidaire, logement du 5 juin 2025,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** l'intégration de la ville de Mondeville au contrat local de santé de Caen ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer le contrat joint en annexe ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Dominique MASSA